



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

Tél. : 450 883-2726

Télééc. : 450 883-6431

Avis public – dérogation mineure

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 février 2024, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 678 848 du cadastre du Québec, sis aux adresses 550-568 rue de Val Saint-Côme.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la situation d'un bâtiment accessoire implanté à 0.5 m de la ligne latérale est du lot. Cette distance est dérogoratoire par rapport au règlement de zonage 206-1990, qui prévoit qu'un bâtiment accessoire doit être situé à une distance minimale d'un (1) mètre de toute ligne de propriété et qui prévoit également qu'aucun bâtiment accessoire, à l'exception des constructions souterraines, n'est autorisé dans les marges latérales d'un lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 13 février 2024.

Donné à Saint-Côme, ce 11^e jour de janvier deux mille vingt-quatre.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en intégrant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 11 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 janvier 2024.



Marie-Claude Couture

Directrice générale et greffière-trésorière